

surplus de 7 plaques de plâtre des travaux du logement communal de La Poste pour un montant de :

- Prix d'achat unitaire 2.13 € HT soit 2.556 € TTC (TVA 20 %)
- Soit un total de 7 x 2.556 = 17.89 €

Un titre de recette sera émis auprès de la Trésorerie de Saint Amand Montrond pour un montant de 17.89 € par chèque à monsieur Hervé GIRAUDON domicilié à THAUMIERS « Le Bourg »

Monsieur Hervé GIRAUDON étant directement concerné ne prend pas part au vote.

Vote adopté

Pour : 9

Contre : 0

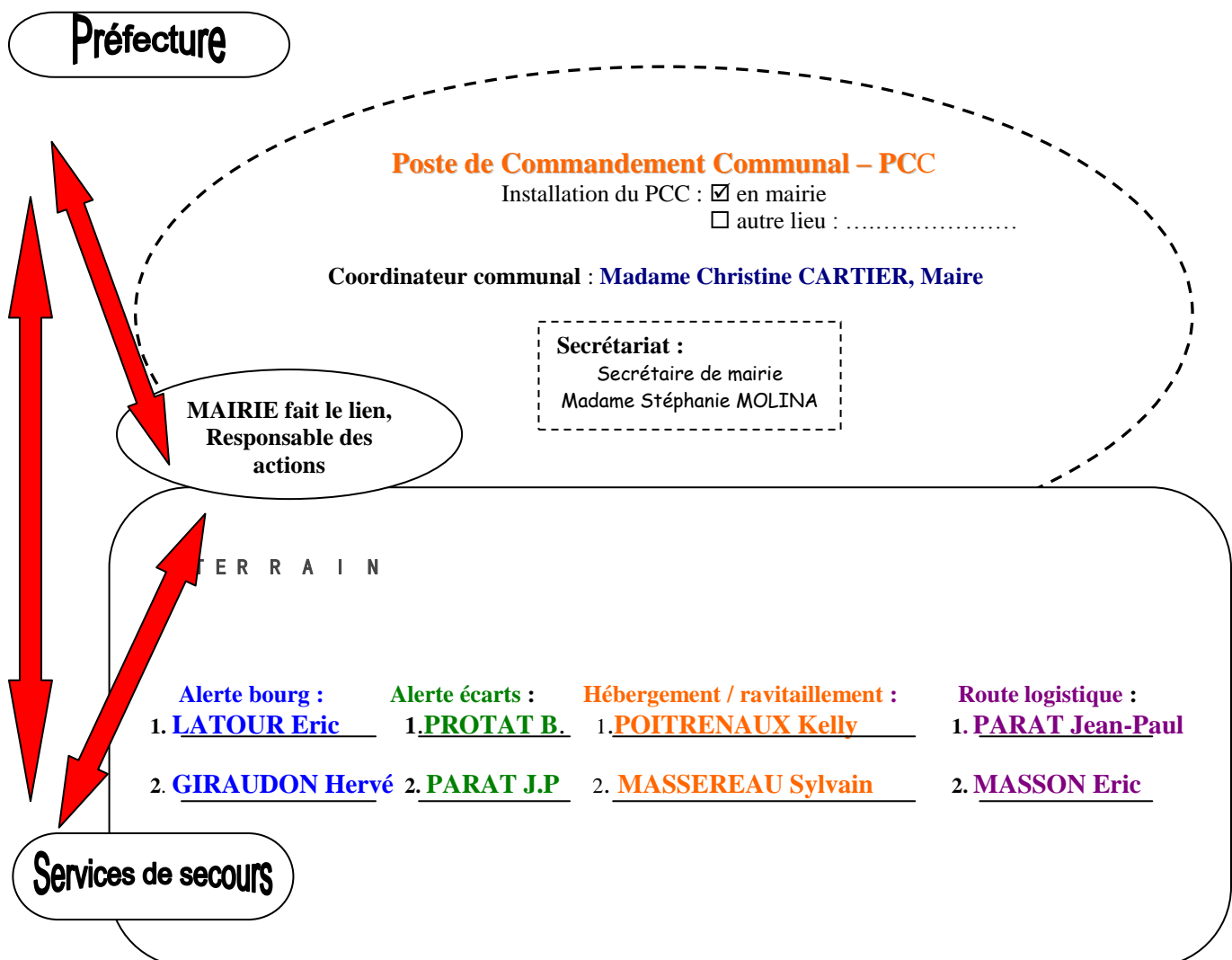
Abstention : 1

2°) Plan communal de sauvegarde - mise à jour des données :

Madame le maire indique que le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) doit être mis à jour suite aux élections municipales de mars 2014 en ce qui concerne plus précisément la partie « organisation communale de gestion de crise » et la partie « capacités de la commune ».

Le PCS est un document qui précise l'organisation qui serait mise en œuvre par la commune de THAUMIERS afin de faire face à tout événement de sécurité civile, et notamment lors d'évènements d'origine naturelle, climatique ou sanitaire.

ORGANISATION COMMUNALE DE GESTION DE CRISE



CAPACITES DE LA COMMUNE

En cas de coupure d'accès entre le centre bourg et les écarts, un autre local sera utilisé comme zone de refuge provisoire.

La cellule de crise se réunit en mairie sous la direction de madame le maire. Elle est constituée des élus désignés ci-dessous, du secrétariat et des agents techniques.

ELUS	Téléphone fixe	Téléphone portable	E-MAIL
Christine CARTIER - Maire			
Angélique MINA – 1 ^{ère} adjointe			
Kelly POITRENAUX – 2 ^{ème} adjointe			
Vincent BILBEAU			
Hervé GIRAUDON			
Eric LATOUR			
Sylvain MASSEREAU			
Jean MATIASZOWSKI			
Eric MASSON			
Jean-Paul PARAT			
Bruno PROTAT			

Personnel Administratif	Fonction	Téléphone fixe	Téléphone portabe	E-MAIL
Stéphanie MOLINA	secrétaire de mairie			
Sophie NAUDIN SIVOM	secrétaire du SIVOM			

Personnel technique	Fonction	Téléphone fixe	Téléphone portable	E-MAIL
Daniel MALLET Mairie	Adjoint technique 2 ^{ème} classe			
Pascal DUMAY SIVOM	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe			
Gérard TISSERAND SIVOM	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe			

	Elu responsable
Village – bourg	LATOURE Eric
Village – bourg	GIRAUDON Hervé
Ecarts	PROTAT Bruno
Ecarts	PARAT Jean-Paul

Pour ces différentes raisons le conseil **DECIDE** :

- de faire élaguer les quatre platanes le long du mur d'enceinte de l'école devant le logement communal,
- de faire couper les deux platanes situés devant la propriété de madame Naudin et monsieur

Maillet qui ne sont pas à distance réglementaire (1 m 06 et 0.80 cm) car ils engendrent des dégradations au niveau du muret en pierre de plus une racine se trouve juste au niveau du compteur d'eau,

- en ce qui concerne les deux autres platanes il semble qu'ils ne soient pas à distance réglementaire mais ne pouvant l'affirmer-ils seront remesurés afin de déterminer la distance de plantation, la décision de couper ou d'élaguer, est donc mise en suspens.

Vote adopté

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

4°): Délibérations diverses :

❖ Chèque de remboursement EDF collectivités pour 147.56 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité des membres présents le remboursement de EDF Entreprises Collectivités correspondant au remboursement trop versé avance 2013/2014 éclairage public pour un montant de :

- 147.56 € par chèque de la Banque Populaire n° 1863321 en date du 14 août 2014

Vote adopté

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

❖ Chèque de remboursement EDF collectivités pour 775.00 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité des membres présents le remboursement de EDF Entreprises Collectivités correspondant au remboursement trop versé avance 2013/2014 pour un montant de :

- 775 € 00 par chèque de la Banque Populaire n° 1863321 en date du 14 août 2014

Vote adopté

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

5°) Renouvellement des baux communaux 2014-2023 :

Madame le maire indique que les baux communaux arrivent à échéance au 10 novembre 2014 et seront renouvelés par tacite reconduction pour une durée de 9 ans.

Madame le maire indique qu'elle a reçu un courrier de madame Mauricette KERDRAON, locataire de la parcelle section ZI n°7 pour une superficie de 2 ha 65 a 00 ca indiquant la résiliation de son contrat de location.

Deux demandes ont été faites par courrier pour la reprise de cette location, à savoir :

Monsieur Michel COUTON

Madame Françoise LECLERCQ - exploitante agricole

Après avoir délibéré le conseil municipal DECIDE d'attribuer la parcelle section ZI n° 7 pour une contenance de 2 ha 65 a 00 ca à :

- **Madame Françoise LECLERCQ**

Vote adopté

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Un courrier a été adressé à chaque locataire afin de leur demander de confirmer leur décision par écrit avant de procéder à l'élaboration de leur bail de location, le cahier des charges reste inchangé.

Tableau des locataires :

Noms - Prénoms	Prix 2013/ €	Proposition prix 2015
BALAIRE Laurent	1646.19	

	25.90	
DAGOIS Joël	115.55	
KERDRAON Mauricette Nouveau locataire	202.21	
DIEU Jean-Pierre	349.66	
JAHIER Bruno	500.12	
	330.09	
JOULIN Sylvie	244.78	
GIRAUDON Hervé	54.23	
COUTON Michel	56.89	
EARL Les Gonnins	1200.44	
LATOURE Eric	283.17	
HUGUENIN Dominique	182.37	

Madame le maire propose la délibération suivante pour le renouvellement des baux communaux :

Après avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité des membres présents accepte le renouvellement de location des communaux pour neuf années entières et consécutives ceux-ci prendront effet à compter du 11 novembre 2014 pour en finir le 10 novembre 2023.

Le mode de calcul des locations ne sera pas modifié, les fermages seront payés annuellement à terme échu le 11 novembre de chaque année. La valeur de chaque fermage sera calculée conformément à la législation en vigueur soit l'indice de la Préfecture.

Voir tableau joint pour le détail du calcul.

Vote adopté

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

6°) Délibérations transport scolaire :

❖ **Remboursement des heures de transport scolaire du SIVOM de Thaumiers - Le Pondy**

Verneuil - année 2013

Après en avoir délibéré le conseil municipal donne son accord pour que le SIVOM de Thaumiers - Le Pondy - Verneuil (service vocation scolaire) rembourse les heures de l'adjoint des services techniques de 2^{ème} classe pour le transport scolaire de l'année 2013 allant de la période du 01^{er} septembre au 31 décembre 2013 suivant la convention en date du 29 décembre 2004, arrêté de mise à disposition du 08 mars 2005 à la commune de Thaumiers.

Vote adopté

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

❖ **Remboursement des heures de transport scolaire entre la commune de Thaumiers et le SIRS**

de Dun sur Auron

Madame le maire rappelle aux membres du Conseil municipal que le chauffeur qui a effectué le ramassage scolaire du circuit 18.07.00 du 1^{er} janvier 2014 au 04 juillet 2014 était un agent de la commune de Thaumiers.

Arrêté Préfectoral n°2013-1-1472 du 14 novembre 2013 :

Article 2 : L'ensemble des biens, droits et obligation se rattachant à la compétence « transports scolaires » sont transférés au syndicat intercommunal de transports scolaires de Dun sur Auron qui est substitué de plein droit au SIVOM dans toutes les délibérations et tous les actes de ce dernier relatifs à la dite compétence à la date du 1^{er} janvier 2014. L'ensemble des personnels du SIVOM rattachés à cette compétence est réputé relever du syndicat intercommunal de transports scolaires de Dun sur Auron dans les conditions de statut et d'emploi qui sont les siennes.

Considérant les délais de mise en place, de mise à disposition du personnel, aboutie au 1^{er} septembre 2014 pour 9/35^{ème}, une demande de modification des horaires aura lieu le 1^{er} octobre pour une durée de 15/35^{ème} suite au passage des nouvelles activités pédagogiques.

Point n° 3 : Monsieur Massereau indique le problème de transport scolaire le soir depuis la nouvelle organisation du temps scolaire (NAP). Le car pour l'école primaire et maternelle passe le lundi, mardi, jeudi et vendredi à 16 h 30 alors que les cours se terminent à 16 h 00 le lundi et mardi et à 15 h 30 le jeudi et vendredi. N'est-il pas possible de faire passer le car à la fin des cours soit 16 h 00 et 15 h 30 ?

Madame le maire indique qu'elle a pris contact avec le SIRS de Dun sur Auron afin d'interroger le Conseil général du Cher et la réponse est négative. De plus, lors de la réunion de rentrée le 02 septembre une majorité des parents ont souhaité que le car passe après les NAP et non après la classe. Pour ces motifs l'heure de ramassage de transport scolaire est restée inchangée.

- Madame le maire indique que la réunion prévue dans le courant du mois de septembre est reportée ultérieurement après les vacances de Toussaint soit dans le courant du mois de novembre.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 h15